

DOSSIER DE CANDIDATURE

- À REMETTRE AVANT LE 15 AVRIL 2020 -



SYMPOSIUM SCULPTURE SUR PIERRE

- DU 22 AU 26 JUILLET 2020 -
SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE (17)





RÈGLEMENT DU SYMPOSIUM DE SCULPTURE SUR PIERRE DE SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE

Du 22 au 26 juillet 2020 sur l'Allée des Soupirs et Quai des Fleurs, 17350 Saint-Savinien-sur-Charente, France.

Thème : Saint-Savinien-sur-Charente, village de pierres et d'eau

ARTICLE 1 : OBJET

L'association Pôle Images 17 en partenariat avec la commune organise le 1^{er} Symposium de Sculpture sur Pierre de Saint-Savinien-sur-Charente.

Cette manifestation a pour objectifs de :

- Faire connaître l'art de la sculpture au public (travail devant le public)
- Produire des oeuvres originales qui deviendront partie prenante de l'Allée des Soupirs.
- Enrichir le patrimoine culturel de la commune de Saint-Savinien-sur-Charente.
- Valoriser les artistes et artisans d'art présents sur la commune
- Raconter l'histoire de Saint-Savinien à travers la thématique pierres et eau.

ARTICLE 2 : THÈME, DATE ET LIEU

Pour sa 1^{ère} édition, le thème du symposium sera « Saint-Savinien, village de pierres et d'eau ».

Chaque artiste devra proposer une oeuvre originale sur ce thème.

Le symposium se tiendra du 22 au 26 juillet 2020 sur l'Allée des Soupirs à Saint-Savinien-sur-Charente (17).

Les artistes réaliseront leur projet sur place et en présence du public, du 22 au 26 juillet 2020. Chacun des sculpteurs devra consacrer 2h de son temps à un atelier d'initiation à la sculpture pour le public.

Les sculpteurs devront répondre aux questions du public venu à leur rencontre afin de contribuer ainsi à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.

Les sculpteurs auront la possibilité d'exposer et vendre leurs propres sculptures sur place. Ils devront prévoir leur matériel d'exposition (plots...). L'association Pôle Image 17 décline toute responsabilité quant aux dommages et vols que les oeuvres pourraient subir.

Le symposium aura lieu quelles que soient les conditions climatiques.

ARTICLE 3 : MATÉRIAUX

Les sculptures seront réalisées en taille directe.

Le médium : la pierre de Thénac (calcaire doux)

Dimension : 1 format est proposé : 1 m x 0,5 m x 0,5 m

Les blocs de pierre seront mis en place par les organisateurs.

Les sculptures seront en un seul bloc et aucune manutention ne sera possible pendant le symposium.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

Le 21 juillet sera réservé à l'accueil des sculpteurs et à leur installation.

Les travaux débuteront le 22 juillet 2020 à 9h et les oeuvres devront être terminées impérativement le 26 juillet 2020 à 15h. Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de ne pas verser les indemnités.

Plage horaire de travail : de 7h à 21h

Jeudi 23 juillet 2020 à partir de 18h : Inauguration du symposium

Samedi 25 juillet : déplacement des sculptures dans la soirée et installation sur le Quai des Fleurs pour rattacher la manifestation au Marché des Peintres et des Sculpteurs du 26 juillet.

Dimanche 26 juillet : Marché des Peintres et des Sculpteurs. à 20h, cérémonie de clôture du symposium, remise des diplômes aux sculpteurs au titre de leur participation et résultats du vote « *Coup de coeur du public* ». La présence des sculpteurs est indispensable.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATS

Le jury sélectionnera 5 participants + 2 participants en réserve, sur leur projet, l'adéquation au thème, les explications, les croquis et leur expérience en sculpture monumentale sur pierre.

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : 15 avril 2020

Les candidats sélectionnés seront informés par mail avant le 30 avril 2020.

La liste des candidats sélectionnés sera communiquée directement aux lauréats au plus tard le 30 avril 2020.

Le choix du jury sera sans appel.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT

Les artistes travailleront dans des espaces d'ateliers extérieurs, protégés, éclairés, installés par les organisateurs sur l'Allée des Soupirs, à Saint-Savinien-sur-Charente.

Les organisateurs mettront à la disposition des sculpteurs un compresseur et une alimentation électrique, à l'exclusion de tout autre matériel.

Chaque participant devra apporter ses propres outils et assurer la maintenance de son matériel. L'utilisation de la disqueuse sera interdite. L'outillage pneumatique et la tronçonneuse à pierre seront autorisés.

Un local fermé est prévu pour le rangement des outils.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale. En l'absence d'assurance, lors du premier jour du symposium, une décharge sera signée par l'intéressé, afin que la responsabilité des organisateurs ne puisse être mise en cause.

ARTICLE 8 : INDEMNITÉ

Pour sa prestation et à titre d'indemnité, chaque sculpteur recevra à la fin du symposium la somme de 900 euros (neuf cent euros) exclusivement sous forme de chèque bancaire ou par virement (prévoir un RIB pour le transfert) et correspondant à une facture produite par le sculpteur.

Les frais de déplacement des sculpteurs sont inclus dans cette somme.

Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 9 : SÉJOUR

L'hébergement et les repas des sculpteurs seront assurés et pris en charge par les organisateurs à partir du 22 juillet 2020 au matin jusqu'au 26 juillet 2020 au soir.

Les frais personnels (téléphone, boissons en dehors des repas, etc...) resteront à la charge des sculpteurs.

Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.

Si l'artiste souhaite être accompagné d'une personne, celle-ci devra s'acquitter de tous les frais inhérents à son séjour (hébergement, repas, boisson, transport...).

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

La médiatisation du symposium sera assurée par l'envoi de dossier de presse écrite à la presse locale, aux collectivités des alentours, aux associations savinoises et au monde de l'art et de la culture.

Le grand public sera mobilisé par la production d'affiches, de flyers et d'invitations.

L'ensemble de la manifestation sera communiqué sur les sites web et les réseaux sociaux.

ARTICLE 11 : DROITS

Les 5 sculptures produites lors du symposium seront la propriété de la commune de Saint-Savinien-sur-Charente qui se réserve le droit de les exposer comme elle le souhaite.

Les projets ainsi que les éventuelles publications des photos des oeuvres, réalisées à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de la commune.

À cet égard, un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.

Pendant et après le symposium, les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photos, de films ou autres supports.

À NOTER :

La Municipalité se réserve la possibilité de modifier la date, les horaires d'ouverture ou le lieu du symposium si nécessaire. Elle peut également annuler cette manifestation dans tous les cas reconnus de force majeure.

ARTICLE 12 : INSCRIPTION

Pièces à fournir pour l'inscription :

1/ À envoyer avant le 15 avril 2020 à Service communication, Mairie de Saint-Savinien-sur-Charente.

Mail : contact@saintsaviniens.fr

Adresse postale : 16, Rue Bel Air - 17350 SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE

- Curriculum Vitae
- Règlement et formulaire d'inscription complétés, datés et signés. Ce règlement constitue un engagement de participation au symposium sur la totalité de la durée de celui-ci en cas de sélection.
- 3 photos d'œuvres monumentales récentes mentionnant les dimensions et le lieu de réalisation, dont au moins une sculpture monumentale réalisée en pierre.
- Dessins du projet ou au moins 2 photos de la maquette du projet sous différents profils.
- Un court texte expliquant la démarche artistique et les motivations du sculpteur.
- Une photo récente de l'artiste. Cette photo sera utilisée pour la communication.
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et photocopie du contrat.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération par le jury. Le jury décide de l'admission définitive des candidats, lorsque l'ensemble des documents demandés lui aura été adressé. La liste des 5 artistes sélectionnés sera diffusée au plus tard le 30 avril 2020.

2/ Chaque artiste sélectionné devra envoyer un chèque de caution de 100 euros (non encaissé) à l'ordre de l'Association Pôle Images 17 pour valider sa participation, avant le 20 mai 2020. Ce chèque sera restitué après sa participation au symposium.

Dans le cas d'absence non justifiée du sculpteur lors du symposium, le contrat d'engagement sera immédiatement rompu, ce qui signifiera l'encaissement du chèque de caution et la fin de la prise en charge de l'hébergement et de la restauration. Si l'absence est justifiée (décès, maladie...), le chèque ne sera pas encaissé.

Récapitulatif :

- **15 avril 2020** : Date limite d'envoi des dossiers de candidature
- **30 avril 2020** : Résultats des candidats sélectionnés
- **20 mai 2020** : Validation définitive des participants

Règlement du 1^{er} Symposium de Sculpture sur Pierre de Saint-Savinien-sur-Charente. Du 22 au 26 juillet 2020 sur l'Allée des Soupirs à Saint-Savinien-sur-Charente.

À nous retourner avant le 15 Avril 2020, signé et complété avec la mention « lu et approuvé »

À, Le.....

Nom.....

Et signature (précédée de « lu et approuvé »)

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous par mail à contact@saintsaviniens.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1^{er} Symposium de Sculpture sur Pierre de Saint-Savinien-sur-Charente

Du 22 au 26 juillet 2020 sur l'Allée des Soupirs et Quai des Fleurs, 17350 Saint-Savinien-sur-Charente, France.

Thème : Saint-Savinien-sur-Charente, village de pierres et d'eau

IDENTIFICATION :

NOM :

Prénom :

N° d'identification :

N° de SIRET :

Chambre des Métiers :

Artistique:.....

Autres : N° de SIRET :

Numéro de sécurité sociale :

Numéro d'assurance : Organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Site internet / Réseau social :

VOTRE PROJET :

Titre du projet :

Dimension du projet :

(Hauteur x largeur x profondeur / en centimètre)

Description du projet : (150 mots maximum)